

Charte de modération et d'engagement de la page Facebook des services de l'État en Moselle

Accès et objectif de la page Facebook Préfet de la Moselle

La page Facebook de la préfecture de la Moselle est un espace ouvert à tous.

Elle a pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action de l'État et de ses services dans le département de la Moselle.

La présente charte a été élaborée afin de préciser aux abonnés de la page Préfet de la Moselle et aux utilisateurs de Facebook les conditions de consultation et d'interaction de cette page. L'utilisateur de Facebook en consultant la page Préfet de la Moselle et en interagissant par des commentaires accepte sans réserve la présente charte d'utilisation et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page.

Règles de modération

Les internautes sont libres de poster leurs publications sur le mur de la page Préfet de la Moselle pour apporter une information ou susciter le débat sur la page.

Les commentaires sur le mur sont visibles dès qu'ils sont postés pour publication. Ils ne sont modérés qu'a posteriori par le service de la communication interministérielle de la préfecture de la Moselle.

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Les utilisateurs sont invités à réagir aux publications sur le mur par des commentaires en rapport avec le sujet initial.

En interagissant avec la page Préfet de la Moselle, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de masquer ou supprimer les commentaires contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions légales telles que décrites, entre autres, dans la partie « Devoirs des utilisateurs ». Ils reconnaissent également la possibilité pour le modérateur de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas ces prescriptions de façon répétitive. De plus, la modération automatique de Facebook s'applique : cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam ou contenant des injures (une liste d'insultes les plus violentes est reconnue et empêche la publication a priori, via un

filtre à injures).

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront supprimés.

L'utilisateur de la page Facebook Préfet de la Moselle accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation et s'engage, lors de chacune de ses visites sur cette page, à la respecter.

Devoirs des utilisateurs

Le service de la communication interministérielle de la préfecture de la Moselle, qui assure la gestion de la page Préfet de la Moselle, se réserve le droit de supprimer tout commentaire contraire aux règlements et lois en vigueur, tel que, entre autres :

- les commentaires contraires au respect de la vie privée, de nature diffamatoire ou injurieuse, ou constitutifs de harcèlement ;
- les propos à caractère obscène ou pornographique ;
- les contributions incitant à la discrimination ou à la haine, ayant un caractère sexiste, homophobe, raciste, xénophobe, manifestant un prosélytisme religieux ou proférant des attaques envers une religion ;
- les propos à caractère violent et incitant à la violence ou à la commission d'un délit ;
- les contributions révisionnistes, négationnistes ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Les administrateurs de la page Facebook se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.